

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU
TERRITOIRE DE BELFORT

REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GROSMAGNY

NOMBRE DE MEMBRES
2020

Séance du 27 janvier

Afférents au Conseil municipal : 15

En exercice : 14
régulièrement

le lieu

Qui ont pris part à la délibération : 11
Léguillon.

Date de la convocation
23/01/2020

Date d'affichage
Chaumeliac

28/01/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept janvier
à 20 heures, le Conseil municipal de cette commune,
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
habituel des séances, sous la présidence de Monsieur

Présents : - E Barré - A. Chaumerliac - B. Collin - M. Besson
- C. Daoudal - Y. Barberet- P. Noël
M. Léguillon – G. Meyer - C. Naas - P. Laemlin

Absent(s) : J. Gellé- M. Couroux -

Excusé(s) avec pouvoir : - E. Palma a donné pouvoir à A.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme CHAUMERLIAC est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 17 janvier 2020

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2020-02-01

DEMANDE SUBVENTION DETR – Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destinés aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destinés aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant.

Cette demande concerne l'acquisition du bâtiment et la phase 1.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR, d'un montant de 150 000 €
- Adopte l'opération qui s'élève à 593 300 euros HT.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux

Réhabilitation ferme auberge en magasin	593 300	Subvention demandée DETR Aides publiques sollicitées : ///	150 000	25.28 %
Autofinancement Total			443 300	74.72 %

- Dit que l'opération sera réalisée en 2020-2021.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Objet de la délibération n° 2020-02-02

DEMANDE SUBVENTION DETR – Réalisation des abords de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Réalisation des abords de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR, d'un montant de 39 098 €
- Adopte l'opération qui s'élève à 65 164 euros HT.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Réalisation abords de la Mairie PMR	65 164	Subvention demandée DETR Aides publiques sollicitées : DSIL	39 098	60 %
Autofinancement Total			13 032	40 %
			13 034	20 %

- Dit que l'opération sera réalisée en 2020.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Objet de la délibération n° 2020-02-03

DEMANDE SUBVENTION DSIL – Réalisation des abords de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Réalisation des abords de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil

municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DSIL, d'un montant de 13 032 €
- Adopte l'opération qui s'élève à 65 164 euros HT.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Réalisation abords de la Mairie PMR	65 164	Subvention demandée DSIL	13 032	40 %
		Aides publiques sollicitées : DETR	39 098	60 %
Autofinancement Total			13 034	20 %

- Dit que l'opération sera réalisée en 2020.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Objet de la délibération n° 2020-02-04

DEMANDE SUBVENTION DETR- Construction de deux logements à l'étage de la Mairie

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction de deux logements à l'étage de la Mairie.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite une aide financière au titre de la DETR, d'un montant de 84 038 €
- Adopte l'opération qui s'élève à 140 064 euros HT.
- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Détail	Montant HT	Taux
Construction de deux appartements à l'étage de la Mairie	140 064	Subvention demandée DETR	84 038	60 %
		Aides publiques sollicitées : ///		
Autofinancement Total			56 026	40 %

- Dit que l'opération sera réalisée en 2020.
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Objet de la délibération n° 2020-02-05

DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2122-22,

Monsieur le Maire propose, au conseil municipal, dans le but d'une bonne administration et d'une défense plus efficace des intérêts de la commune, que lui soit délégué le pouvoir d'ester en justice, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la commune serait amenée à assurer sa défense devant toute juridiction, y compris en appel et, à l'exception, où elle serait atraite devant une juridiction pénale.

Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés et, particulièrement, lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Il serait utile également de confier au maire le soin de fixer les honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve la délégation et autorise le Maire à signer les documents nécessaires le cas échéant.

➤ **Fait et délibéré le 28 janvier 2020**

- Délibération n° 2020-02.01 DEMANDE SUBVENTION DETR – Réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et atelier destinés aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant
- Délibération n°2020-02-02 DEMANDE SUBVENTION DETR – Réalisation des abords de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR
- Délibération n°2020-02-03 DEMANDE SUBVENTION DSIL– Réalisation des abords de la Mairie dans le cadre de l'accessibilité PMR
- Délibération n°2020-02-04 DEMANDE SUBVENTION DETR– Construction de deux logements à l'étage de la Mairie
- Délibération n°2020-02-05 DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

NOMS	Signature
M. Léguillon	
G. Meyer	
E. Palma	A donnée pouvoir à Agnès Chaumerliac
P. Noël	
E. Barré	
M. Besson	

P. Laemlin	
C. Naas	
M. Couroux	Excusée
J. Gelle	Excusé
C. Daoudal	
A. Chaumerliac	
B. Collin	
Y. Barberet	